



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Session d'hiver 2024
Conseil des États

Recommandations du CSAJ

Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) représentant un demi-million d'enfants et de jeunes au travers de ses 59 organisations de jeunesse s'engage pour les intérêts de ces dernier*ères.

Vous trouverez dans le document suivant les positions du CSAJ quant aux objets concernant la jeunesse que vous allez traiter durant la session.



Recommandations

Date	No	Objet	Page
● 05.12.2024	22.423	lvPa : Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte <i>Art. 16.7.b. : Proposition de minorité</i>	3
● 09.12.2024	24.041	Objet du Conseil fédéral : Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028	4
● 11.12.2024	21.3264	Motion : Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences	5

-
- Adoption de l'objet recommandée
 - Adoption de l'objet sous réserve (spécifications dans la recommandation)
 - Rejet de l'objet recommandé
-

Contact / Kontakt Nadine Aebischer, Responsable politique,
031 326 29 36, nadine.aebischer@sajv.ch

Info www.sajv.ch | www.csaj.ch

Recommandations

Date	05.12.2024
Objet	22.423 IvPa Bulliard-Marbach : Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte
Contenu de l'objet	L'initiative parlementaire modifie la loi sur la Poste et les autres dispositions légales concernées de telle sorte à permettre un développement de l'aide indirecte à la presse. Celle-ci vise à soutenir les journaux régionaux et locaux avec une enveloppe supplémentaire de 45 millions de francs. Cependant, le Conseil national a voté la suppression de l'aide de 20 millions de francs destinée à la presse associative et à la presse de fondations.
Position du CSAJ	<p>Le CSAJ considère que la suppression de l'aide de 20 millions de francs à la presse associative (Art. 16.7.b), votée par le Conseil national, aurait des conséquences négatives significatives sur la diversité médiatique et la participation démocratique. La presse associative, notamment les publications produites par des organisations de jeunesse, joue un rôle essentiel dans la sensibilisation, la transmission d'informations spécialisées et le renforcement de l'engagement civique.</p> <p>En Suisse, où la démocratie directe repose sur une population bien informée, il est crucial de préserver ces médias qui complètent l'offre de la presse généraliste en approfondissant des sujets spécifiques. La suppression de cette aide mettrait en péril de nombreuses publications, menaçant ainsi leur capacité à informer et mobiliser leurs lectorats.</p> <p>Nous vous prions de rejeter la suppression de cette aide et de maintenir le soutien financier à la presse associative, conformément à l'objectif initial de l'initiative parlementaire de renforcer globalement l'aide indirecte à la presse.</p>

Recommandation Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'adopter l'objet avec la proposition de minorité Art. 16, al. 7, let. b

Recommandations

Date	09.12.2024
Objet	24.041 Objet du Conseil fédéral : Budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028
Contenu de l'objet	Dans le cadre du débat sur le budget 2025, vous discuterez de la réduction de 0,3 million pour la promotion extra-scolaire des enfants et des jeunes (A231.0246).
Position du CSAJ	Le recul de 0,3 million par rapport au budget 2024 (-2,3 %) s'explique par la mise en œuvre ciblée de l'objectif d'économie de 1,4 %. Cette mesure aurait cependant des conséquences drastiques sur le travail extrascolaire avec les enfants et les jeunes. Les coûts à long terme qui pourraient résulter d'une réduction de ces moyens d'encouragement importants et limités dépassent de loin les coupes à court terme. Investir dans la promotion des enfants et des jeunes, c'est investir dans l'avenir de notre société.

Le soutien de la Confédération dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) vise à ce que **les enfants et les jeunes soient encouragé*es dans leur bien-être physique et mental, qu'elles*ils deviennent des personnes capables d'assumer des responsabilités pour elles*eux-mêmes et pour la communauté et qu'elles*ils puissent s'intégrer socialement, culturellement et politiquement** (LEEJ art. 2). C'est précisément à une époque où les problèmes psychiques des jeunes augmentent et les touchent de manière disproportionnée, où un potentiel de violence accru se développe et où la solitude des jeunes s'accroît fortement, que les offres et les projets d'organisations extrascolaires offrent un soutien, une orientation et une sécurité. L'engagement supracantonal d'organisations nationales permet d'accompagner les défis sociétaux auxquels sont confrontées les jeunes générations et les générations futures. Réduire le soutien financier de la Confédération est un mauvais signe.

Or, une réduction du crédit de la LEEJ signifie pour les enfants et les jeunes en Suisse moins d'activités de loisirs, moins d'apprentissage non formel, moins de possibilités d'échanges sociaux et d'acquisition de compétences importantes. **Nous vous prions donc instamment de suivre la majorité de votre commission et de compenser la réduction par une augmentation de 0,3 million de francs.**

Recommandation Pour ces raisons, le CSAJ recommande de suivre la proposition de majorité A231.0246

Contact / Kontakt Nadine Aebischer, Responsable politique,
 031 326 29 36, nadine.aebischer@sajv.ch

Info www.sajv.ch | www.csaj.ch

Date	11.12.2024
Objet	21.3264 Motion : Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences
Contenu de l'objet	La motion charge le Conseil fédéral de garantir le financement pérenne des associations et organisations d'importance nationale actives dans les domaines de la santé mentale et la prévention du suicide et des violences, telles que Tél 143 - La Main Tendue, Pro mente sana ou Santépsy.
Position du CSAJ	<p>Le CSAJ accorde une importance particulière au domaine de la santé psychique. Les organisations membres du CSAJ, Pro Juventute et CIAO.ch s'engagent activement pour la promotion de la santé psychique des enfants et des jeunes ainsi que pour la prévention de la violence et du suicide.</p> <p>La santé psychique est une partie fondamentale de la santé globale et nécessite la même promotion que la santé physique. Une attention particulière doit être accordée à celle des enfants et des jeunes. Les conséquences d'un stress psychique ou physique pendant l'enfance peuvent entraîner des répercussions à long terme sur la vie à l'âge adulte. L'impact de la pandémie a mis en lumière les défis liés à la santé des enfants et des jeunes. Les différents rapports sur la santé mentale ou le stress des enfants et des adolescents*es montrent à quel point il est indispensable de les considérer dans leur globalité et de mettre en place des mesures appropriées pour garantir leur bon développement.</p> <p>Il est donc indispensable de soutenir les efforts qui contribuent à améliorer ce domaine. Une meilleure coordination et un renforcement au niveau national sont de la plus haute importance, car ils permettent d'une part d'améliorer et d'observer les données relatives à la santé psychique dans toute la Suisse. D'autre part, les mesures préventives de promotion de la santé mentale peuvent ainsi être conçues de manière plus uniforme.</p>

Recommandation Pour ces raisons, le CSAJ recommande d'adopter la motion.